

Vous avez choisi de participer à l'action menée par l'URPS Pharmaciens Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du PAERPA Deux-Sèvres et nous vous en remercions.

Cette opération s'inscrit dans un parcours de soins pluridisciplinaires tant au niveau médical que médico-social. Elle a pour but principal de lutter contre les risques iatrogéniques chez les patients de plus de 75 ans et/ou poly-médicamentés. **La première phase se déroule jusqu'au 30 juin 2018.**

Votre rôle consiste à appréhender le vécu du patient par rapport à son traitement à domicile et à l'accompagner en adoptant une posture éducative.

▶▶ Les différentes étapes de cette opération sont les suivantes :



1 Participation obligatoire à la soirée d'information



4 Transmission à l'Association Gériatrique et au médecin traitant via la messagerie sécurisée

assogeronto.sud79@esante-poitou-charentes.fr



2 Inscription obligatoire auprès de l'URPS Pharmaciens Nouvelle-Aquitaine
 par téléphone : 05 57 78 68 61
 ou par mail : contact@urps-pharmaciens-na.fr



5 Au mois de juillet 2018, l'URPS Pharmaciens Nouvelle Aquitaine adressera aux participants un formulaire de bilan ainsi qu'une demande d'indemnisation à compléter et renvoyer avec copie des fiches de signalement patient. Chaque visite sera indemnisée 60 €. Le règlement sera adressé en retour.



3 Visite au domicile du patient par un pharmacien
 Il vérifie l'armoire à pharmacie, complète les différents supports, réalise les tests nécessaires, et laisse la carte postale complétée au patient. Le nombre de patients est contingenté à 10 par officine. Les supports sont téléchargeables sur le site de l'urps : www.urps-pharmaciens-na.fr rubrique outils/supports, PAERPA 79.

Une QUESTION ?



CONTACTER L'URPS PHARMACIENS NOUVELLE-AQUITAINE AU 05 57 78 68 61

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !